

Autotests-TROD et rôle du pharmacien d'officine : l'Académie française élabore des recommandations

Abderrahim DERRAJI - 2018-01-30 17:09:09 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un rapport publié le 24 janvier 2018, l'Académie nationale de Pharmacie qui estime que le développement des TROD (test rapide d'orientation diagnostique) en officine constitue une véritable avancée en matière de santé publique, a énuméré une liste de recommandations à l'endroit des pouvoirs publics et d'autres intervenants au sujet des autotests-TROD. Les auteurs de ce rapport préconisent d'augmenter le niveau d'exigence d'assurance qualité des autotests et des TROD à des niveaux comparables à ceux exigés en Allemagne et en Suisse, de mieux faire connaître auprès des professionnels de santé concernés les textes existants en matière d'assurance de la qualité, de renforcer le plan de lutte contre l'anti-biorésistance, de faire évoluer la liste des TROD autorisés dans les pharmacies d'officine et d'autoriser, dès maintenant, la délivrance du kit de dépistage du cancer colorectal par le pharmacien d'officine dans le cadre de la campagne nationale.

Ces auteurs préconisent à l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) de procéder dès maintenant, sans attendre le délai maximal de mise en application des nouveaux règlements européens, à une évaluation des performances analytiques des autotests marqués «CE» disponibles en officine. Pour en savoir plus, consulter le rapport : [lien](#)